

C. 184-63

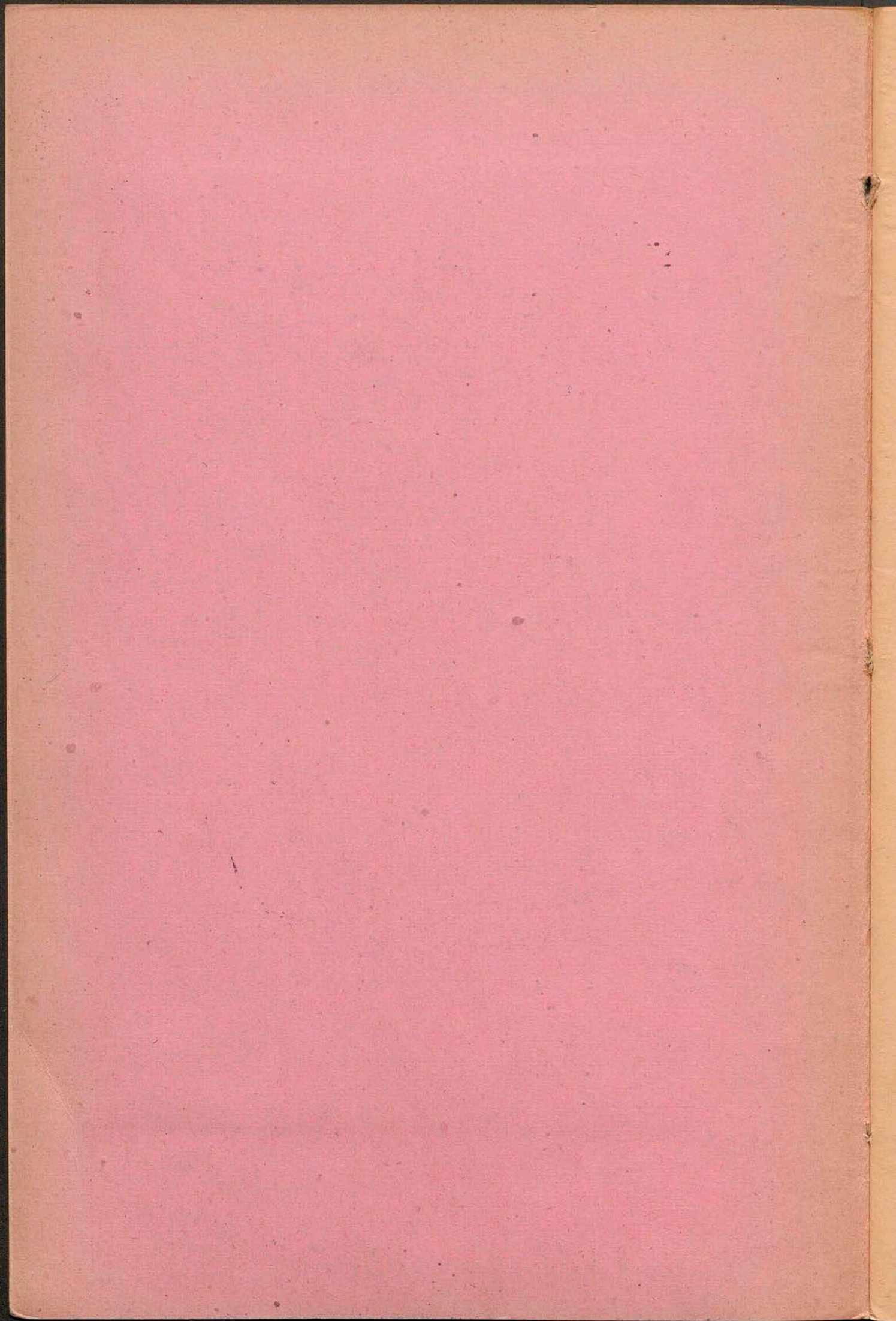
— 16 —

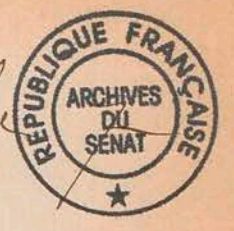
252
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier les articles 25 et 62 de la loi du 15 avril 1829, relative à la pêche fluviale. (N° 217, session de 1898.)

Nommée le 3 juin 1898.

MM.

- 1^{er} BUREAU : BAYOL.
2^e — CROZET-FOURNEYRON.
3^e — RAMBOURGT.
4^e — CÉSAR DUVAL. *rapporteur*
5^e — LEGLUDIC.
6^e — PAULIAC.
7^e — VELTEN. *Président*
8^e — LE COUR GRANDMAISON.
9^e — PAULIAT. *Secrétaire*
≡





La Commission des Rentes

juin 1898,

Le bureau ayant été constitué,
Ses membres M. Veltès
Secrétaire : M. Paulin.

M. César Laisant ancien directeur

1- Bureau, chef

2- Compt. - Finances, tout le monde pour le projet

3- Recouvrement chef

4- Compt. - Finances, dépenses, les uns

5- L'hygiène, le bureau

6- M. Paulin tout le monde très fort pour ce qui est de la dynamique.

7- M. Veltès, dépenses

8- chef

9- M. Paulin dépenses

M. César Laisant ancien directeur ne le prend pas le projet de loi

L. Laisant
[Signature]

Paulin
[Signature]

2



[Faint, illegible handwriting in blue ink, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

Séance du 5 Juillet 1898.

ouvert à 2 1/2 Président M. Veltin

Secrétaire M. Crozet-Fournier

M. César Durat donne lecture de son rapport

Il est approuvé

Le Président

Veltin

Le Secrétaire

Crozet-Fournier